

En tant qu'employeur...

est-ce que vous vous assurez de la santé et de la sécurité de vos employés travaillant à bord des navires?

Est-ce que vous mettez en oeuvre

des mesures préventives en milieu de travail?

TP 14230 (01/2005) Canadä

L'approche prioritaire en matière de mesures préventives

consiste d'abord à éliminer les dangers. Si cela n'est pas possible, on tentera de les réduire et, au besoin, on fournira des équipements, des vêtements, des appareils ou du matériel de protection personnelle dans le but d'assurer la santé et la sécurité des employés.

Si vous répondez « oui » aux questions suivantes,

vous êtes un employeur proactif; vous prenez des mesures de prévention.

Pouvez-vous...

Garantir que chaque employé est sensibilisé à tous les risques reliés à la santé et la sécurité connus ou prévisibles dans son milieu de travail?

Est-ce que vous...

Offrez aux employes une formation en :

- · premiers soins:
- · préparation, manipulation, entreposage et distribution d'aliments;
- · sécurité sur le lieu de travail:
- · substances dangereuses;
- levage manuel de matériaux:
- · matériel de manutention;
- · utilisation d'équipements de protection?

Offrez

une formation en matière de santé et de sécurité au travail ;

- · aux superviseurs et gestionnaires:
- aux members des comités d'orientation et des comités locaux ainsi qu'aux représentants de la santé et de la sécurité?



Est-ce que vous...

Enquêtez, enregistrez et signalez fous les accidents, toutes les maladies professionelles et autres situations comportant des risques?



Êtes-vous...

Un employeur qui s'assure que le comité local ou le représentant de la santé et de la sécurité procède à des inspections mensuelles du lieu de travail, tout ou en partie, de façon à ce qu'il soit inspecté dans sa totalité au moins une fois l'an?

Êtes-vous...

Un employeur qui tient à jour des dossiers de santé et de sécurité?



Pour en savoir d'avantage sur :

- le Code canadien du travail Partie IL
- le Réglement sur la santé et la sécurité au travail (navires).

Visitez le site web de Santé et de Sécurité au travail - Navires :

http://www.tc.gc.ca/SecuriteMaritime/SSTN/menu.htm

Ou, communiquez avec l'agent regional de la SS-Navires de Transports Canada le plus près :

 Région du Pacifique
 [604] 6665300

 Région des Protries et du Nord
 [204] 983.7498

 Région de l'Ontorio
 [519] 383.1826

 Région du Québec
 [418] 648.4618

 Région de l'Afantique
 [902] 426.9321

(613) 991-3120

SST - Novines Offowo

http://www.tc.gc.ca/SecuriteMaritime/SSTN/menu.htm